

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique projet ferme éolienne Saint-Cosme-en-Vairais

**Date :** 06/02/2019 11:32

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Bonjour Madame Brouard

nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce mail une note de notre association, Perche Avenir Environnement, concernant l'enquête publique du projet de ferme éolienne à Saint-Cosme en Vairais

vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition  
avec nos respectueuses salutations

Jacqueline Sarem

Présidente de Perche Avenir Environnement

percheavenir@free.fr

— Pièces jointes : —

---

note finale eolien 6 02 19 PAE.docx

19,3 Ko





Madame Régine BROUARD  
Commissaire enquêtrice  
Mairie Saint- Cosme en Vairais

objet: enquête publique demande d'autorisation environnementale  
Ferme Éolienne de Saint Cosme en Vairais

Notre association crée il y a une quinzaine d'années, a pour objectif la prévention à court, moyen et long terme de tout type de pollution et d'atteinte à la qualité de l'environnement du PERCHE.

Depuis quelques années notre association s'est donné une priorité, informer, sensibiliser, mobiliser les consciences. C'est pourquoi nous avons fait le choix de toucher le grand public par l'organisation de conférences-débats autour des grands enjeux environnementaux actuels, les pesticides, les modèles agricoles, le changement climatique, la préservation de la biodiversité.

A ce titre, la transition énergétique est un enjeu environnemental majeur, et si le Pays du Perche Ornaïs a pour objectif de couvrir d'ici à 2040 (Le Perche 07 mars 2018), l'intégralité de notre consommation d'énergie par la production d'énergies renouvelables ( Le Pays du Perche est un des lauréats d'un appel à projets de la région Normandie et de l'ADEME), nous pensons donc qu'il nous faut continuer à informer, mobiliser, faire bouger les consciences.

L'éolien fait partie des énergies renouvelables reconnues, à l'heure des dérèglements climatiques nous ne pouvons écarter ses potentiels.

Dans notre territoire du Perche l'éolien est un sujet sensible, du fait de la richesse de son patrimoine, de la dispersion de son implantation, et aussi de la beauté des paysages ; ce que nous devons prendre en compte.

Cependant nous pensons que nous devons absolument, ne pas rester sur des oppositions systématiques, mais au contraire mener des réflexions avec des partenaires qualifiés, et être en capacité de faire des propositions de projets en prenant en compte les acteurs locaux et bien sûr les différentes contraintes.

Si notre territoire n'est pas force de propositions concrètes, adaptées à sa réalité, Immanquablement nous verrons arriver dans le Perche, des projets qui soulèveront, et sans doute à juste titre, de nombreuses oppositions.

Ceux qui, sous couvert de la défense de l'environnement, s'opposent systématiquement au développement de l'éolien, devraient aussi s'intéresser aux impacts environnementaux graves des autres filières, à commencer par le nucléaire dont ils sont parfois des partisans inconditionnels.

Pour Christian Garnier, vice-président de FNE : *« Les engagements politiques pris en faveur de l'éolien doivent être tenus. Pour autant, FNE reste naturellement attentive aux éventuels impacts environnementaux des éoliennes (paysage, biodiversité, nuisances) et c'est pour cette raison que, dès l'origine du développement de cette filière en France, la fédération s'est fortement engagée pour un développement planifié et concerté refusant les implantations anarchiques. »*.

Tout d'abord, dans le dossier d'enquête publique de la ferme éolienne de Saint Cosme en Vairais, nous déplorons l'absence de l'avis de l'Autorité Environnementale. En effet, l'Autorité Environnementale donne dans ce type de dossier un avis indépendant, critique et synthétique. Cet avis quand il existe, aide à la compréhension du dossier qui le plus souvent est très complexe, difficilement accessible, et il permet ainsi au public de donner un avis plus éclairé.

Nous ne remettons pas en cause la qualité du dossier présenté, mais force nous est de constater qu'il est volumineux, complexe et bien difficile à étudier même pour des associations comme la nôtre.

Sur ce projet, nous émettons une réserve en ce qui concerne son implantation en zone humide et ses implications par rapport à la loi sur l'eau.

En ce qui concerne la question paysagère, on peut rappeler que même la Tour Eiffel, monument emblématique de la France, était au départ fort peu appréciée des Parisiens... Pour autant, il ne s'agit pas de proposer de transformer le Perche en champ d'éoliennes. Le paysage est certes un critère important, mais un critère relatif, et il ne saurait être le seul.

Le paysage n'est pas immuable en ce sens qu'il est le résultat d'actions humaines ; à tout choisir vaut-il mieux un paysage évolutif avec des éoliennes ou un paysage fixe avec une centrale nucléaire... Et ses effets induits ? »

En conséquence, notre association est plutôt favorable à l'éolien sous certaines réserves. Il faut que le maître d'ouvrage soit attentif à respecter les conditions d'un projet acceptable et soutenable avec des mesures E.R.C. (Evaluer, réduire, compenser) avec des adaptations paysagères notamment la plantation de haies.

Nous pensons qu'il serait tout à fait bénéfique que les populations locales soient associées aux réflexions. Des parcs éoliens portés par des citoyens, des associations où les populations participent même à leurs financements, comme cela s'est fait à Béganne dans le Morbihan.

Il en va de l'acceptabilité globale de l'éolien à l'heure où la PPE (programmations pluriannuelles de l'énergie) s'engage au doublement de leur nombre d'ici 2030... il est important d'avoir à l'esprit le retard considérable de la France dans le développement des énergies renouvelables. Pour combler ce retard, il faut que les Maîtres d'ouvrage soient exemplaires, rassurent et surtout soient utiles aux territoires où ils implantent les éoliennes.

Nous vous souhaitons bonne réception de cette note, et nous vous prions de croire, madame la commissaire enquêtrice à l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Paul DAVEAU  
Vice-président de PAE

Jacqueline SAREM  
Présidente de PAE

